

République Française
Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal
Du mercredi 23 mars 2022 à 20h30

Date et affichage de convocation : 17/03/2022

Conseillers présents : LEDEY Claude, LALLEMAND Daniel, BONNEROT Christian, SOEUR Sonia, JURY Jean-Louis, LAHAYE Nathalie, DESBROSSES Julien, SOTTY Céline, ROBERT Émilie, REY Nicolas, DURET-BIDELET Nathalie, TORRENT Aude, TISSIER Carine, LACROIX Jean-François
Conseillers excusés : JUNIER Jérémie

Le compte rendu de la séance du 9 février 2022 est adopté à l'unanimité.

Nathalie LAHAYE est nommée secrétaire de séance.

Les points de l'ordre du jour sont examinés :

RAPPORT DES DÉCISIONS DU MAIRE : néant

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 :

- Budget Principal Communal

| | |
|---|-----------------------|
| Fonctionnement - Dépenses | 591 798,88 € |
| Fonctionnement - Recettes | 711 908,02 € |
| Fonctionnement - Report excédent 2020 | 59 444,56 € |
| Résultat de fonctionnement | + 179 553,70 € |
| Investissement - Dépenses | 274 864,71 € |
| Investissement - Recettes | 177 413,04 € |
| Investissement - Report déficit 2020 | 21 027,28 € |
| Résultat d'investissement | - 118 478,95 € |
| Résultat de clôture 2021 | + 61 074,75 € |
| Restes à réaliser en 2022 | |
| Restes à réaliser – Dépenses Investissement | - 20 615,00 € |
| Restes à réaliser – Recettes Investissement | + 20 355,00 € |
| Résultat cumulé – Fonctionnement | + 179 553,70 € |
| Résultat cumulé – Investissement | - 118 738,95 € |
| TOTAL RESULTATS CUMULES | + 60 814,75 € |

En l'absence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Daniel LALLEMAND, 1er adjoint en charge des finances, le conseil approuve à l'unanimité les comptes administratifs du budget principal communal 2021.

- Budget Assainissement

| | |
|---------------------------------------|----------------------|
| Exploitation - Dépenses | 16 999,30 € |
| Exploitation - Recettes | 22 034,20 € |
| Exploitation - Report excédent 2020 | 4 799,04 € |
| Résultat d'Exploitation | + 9 833,94 € |
| Investissement - Dépenses | 3 642,50 € |
| Investissement - Recettes | 12 932,00 € |
| Investissement - Report excédent 2020 | 900,40 € |
| Résultat d'Investissement | + 10 189,90 € |
| Résultat de clôture 2021 | + 20 023,84 € |
| Restes à réaliser en 2022 | |
| Dépenses Investissement | 0,00 € |
| Recettes Investissement | 0,00 € |
| Résultat cumulé – Fonctionnement | + 9 833,94 € |
| Résultat cumulé – Investissement | + 10 189,90 € |
| TOTAL RESULTATS CUMULES | + 20 023,84 € |

En l'absence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Daniel LALLEMAND, 1er adjoint en charge des finances, le conseil approuve à l'unanimité les comptes administratifs du budget assainissement 2021.

COMPTES DE GESTION 2021 :

Les comptes de gestion du comptable public relatifs aux budgets principal communal et assainissement de l'exercice 2021, sont identiques à ceux présentés dans les comptes administratifs détaillés ci-dessus, et sont approuvés à l'unanimité par le conseil.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 SUR LE BUDGET 2022 :

| | | | |
|-----------------------------|------------------|------------------|----------------|
| Budget principal communal : | Fonctionnement : | Excédent reporté | + 60 814,75 € |
| | Investissement : | Déficit reporté | - 118 478,95 € |
| | | Affectation | + 118 738,95 € |

Le conseil approuve à l'unanimité l'affectation des résultats du budget principal communal de l'exercice 2021.

Budget assainissement : Fonctionnement : Excédent reporté + 9 833,94 €
 Investissement : Excédent reporté + 10 189,90 €

Le conseil approuve à l'unanimité l'affectation des résultats du budget assainissement de l'exercice 2021.

TRANSPORT SCOLAIRE :

Monsieur le Maire informe le conseil de la décision de la Région Bourgogne Franche Comté, de reporter la prise de compétence du transport scolaire à la rentrée 2023. La commune devra budgéter les frais de fonctionnement pour l'exercice 2022 et l'exercice 2023. Le conseil autorise le Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation à la convention de délégation de compétence pour le transport scolaire des élèves du 1^{er} degré à recevoir prochainement du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté.

REGLEMENT INTERIEUR PRIME A LA CONSTRUCTION :

Monsieur de Maire donne lecture du règlement intérieur relatif à la prime à la construction, rédigé par la commission créée lors du dernier conseil. Le conseil approuve ce règlement à l'unanimité. Une prime de 8 000 € pour la construction d'une maison individuelle sera attribuée sous conditions de ressources ou 5 000 € sans condition de ressources.²

VOYAGE SCOLAIRE :

Christian BONNEROT, adjoint en charge des affaires scolaires, présente le projet de voyage scolaire élaboré par le directeur de l'école, pour ses élèves de CE2, CM1 et CM2. Le conseil approuve à l'unanimité l'octroi d'une subvention à hauteur de 780 €, ce qui représente 10 €/élève/jour. La subvention sera inscrite sur le budget communal de l'exercice 2022.

CHEQUE ARBRES 71 :

Sonia SOEUR, adjointe en charge de l'environnement, présente deux devis dans le cadre du dispositif de soutien à la plantation d'arbres par le Département de Saône-et-Loire.

Le devis de l'entreprise « CHAPEY Paysages » de BLANZY, d'un montant de 4 446,54 € est accepté par le conseil, à 13 voix pour et 1 abstention. La commune peut prétendre à une subvention de 2 000 €.

BUREAU DES ELECTIONS :

| Élections présidentielles | 8H - 12H | 12H - 15H | 15H - 18H |
|---------------------------|--|--|---|
| 10 avril 2022 | Daniel LALLEMAND Nathalie DURET-BIDELET Jérémie JUNIER | Claude LEDEY Émilie ROBERT Nicolas REY | Sonia SOEUR Christian BONNEROT Jean-Louis JURY |
| 24 avril 2022 | Daniel LALLEMAND Nicolas REY Nathalie DURET-BIDELET | Claude LEDEY Sonia SOEUR Céline SOTTY | Christian BONNEROT Karine TISSIER Nathalie LAHAYE |

MEDIATION ETANG DE BRIFFAUT :

Lundi 14 mars 2021, Monsieur le Maire, son premier adjoint ainsi que l'avocat de la commune, se sont rendus à Mâcon pour une réunion de médiation au cours de laquelle les deux parties ont confronté leurs points de vue et exposé leurs arguments. Le compte-rendu de la médiatrice désignée par le Président du Tribunal Administratif, est en attente de réception par la mairie.

QUESTIONS DIVERSES :

BASCULE : Des panneaux informatifs seront bientôt installés près de la bascule.

MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) : Les investigatrices du projet de MAM visiteront le logement situé au dessus de l'école.

COLLECTE UKRAINE : Les deux permanences ont permis de collecter de nombreux dons pour l'UKRAINE. L'acheminement a été confié à la Protection Civile de Saône-et-Loire.

COMMEMORATION 8 MAI 1945 : La cérémonie aura lieu à 9H30 au monument aux morts.

La prochaine séance est fixée au mardi 12 avril 2022.

La séance est levée après que l'ordre du jour soit épuisé.

Vu par nous, Claude LEDEY, Maire de la Commune de Neuvy-Grandchamp pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 121.17 du Code des Communes.

A Neuvy-Grandchamp, le 23 mars 2022.

Le Maire, Claude LEDEY

